



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE

17 FEV. 2016

N°

SEANCE DU 10 FEVRIER 2016

Délibération N°2016/014

Date de convocation : 02 février 2016

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille quinze, le 10 février 2016 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis aux Ateliers Culturels de CAUDRY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Etaient présents (59 titulaires 3 suppléants) :

Alexandre BASQUIN

Vincent WAXIN

Yannick HERBET

Christian PAYEN

Jean-Pierre THIEULEUX

Francis LEBLON

Frédéric BRICOUT

Pierre LEVEQUE

Brigitte PRUVOT

Martine THUILLEZ

Gérard TAISNE

Jean-Claude GERARD

Karine ELOIR

Joëlle MANESSE

Pascal FOULON

Pascal LEVEQUE

Laurence RIBES

Daniel BLAIRON

Henri QUONIOU

Axelle DOERLER

Mélanie DISIDER

Denise LESAGE

Jean-Félix MACAREZ

Jacques OLIVIER

Pierre-Henri DUDANT

Christian PECQUEUX

Dominique LAMOURET

Guy BRICOUT

Anne-Sophie MERY-DUEZ

Liliane RICHOMME

Sandrine TRIOUX

Alain HAPPE (S)

Patrice BONIFACE

Annie DORLOT

Joseph MODARELLI

Janine TOURAINNE

Pascal COQUELLE

Michel GOUVART (S)

Daniel CATTIAUX

Jean-Marc DOSIERE

Daniel FIEVET

Agnès BERANGER

Laurence MONTEIRO-LOPEZ

Hubert DEJARDIN

Nathalie GAVE

Gérard LENOBLE

Brigitte ROLAND-BEC

Didier BONIFACE

Régine DHOLLANDE

Bernard POULAIN

Alain RIQUET

Serge WARWICK

Bernard PLET

Bertrand LEFEBVRE

Bruno MANNEL

Serge SIMEON

Louis COQUELLE(S)

Michel HENNEQUART

Didier BLEUSE

Maurice DEFAUX

Jean-Paul CAILLIEZ

Chantal WAYEMBERGE

Membre(s) Excusé(s) (1) :

Marie-Lise MARLIOT

Membre(s) Absent(s) (8) :

Alain GOETGHELUCK, Pierre LAUDE, Jean-Louis CAUDRELIER, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, Augustine NOIRMAIN, Jean-Pierre RICHEZ.

Membre(s) ayant donné procuration (7) :

Virginie LEBERIGAUD à Yannick HERBET, Denis COLIN à Régine DHOLLANDE, Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Isabelle PIERARD à Annie DORLOT, Jacky DUMINY à Francis LEBLON, Véronique NICAISE à Jacques OLIVIER, Stéphane JUMEAUX à Maurice DEFAUX.

Jacques OLIVIER est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2016/014 - Objet : Transfert d'emprunts

Monsieur le Vice Président informe l'assemblée que suite aux fusions, différents emprunts sont encore rattachés à l'ancienne Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis qui portait le numéro de SIRET suivant 200 023 539 00014 et qui n'est plus actif depuis le 31/12/2011.

Il s'agit des emprunts :

- MON 268024CHF
- MON 268051CHF
- MON 268052CHF

Aussi, afin de régulariser la situation, il convient de solliciter une demande de transfert de prêt au profit de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis au numéro de SIRET suivant 200 030 633 00016

Monsieur le Vice Président sollicite l'avis de l'assemblée sur ces transferts


ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 12 février 2016 et de la publication
Le 12 février 2016

Pour expédition conforme
Caudry, le 12 février 2016

Vu,
Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental

Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental



Guy BRICOUT



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis



Guy BRICOUT

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.